



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 48230

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Deaut appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les atteintes aux droits de l'homme en Turquie. Des enquêtes dignes de foi, menées notamment par des organisations de défense des droits de l'homme, attestent de cas de tortures, de disparitions, d'exécutions extrajudiciaires. D'autre part, le comité européen pour la prévention de la torture a signalé à plusieurs reprises que « la pratique de torture était répandue dans les commissariats de police » ; le comité contre la torture de l'ONU a déclaré qu'elle était « systématique ». Après la prise de position du Parlement européen sur cette question, il lui demande s'il ne pense pas que le Gouvernement français devrait à son tour adopter une attitude ferme à la prochaine réunion de la commission des droits de l'homme de l'ONU le 10 mars 1997. Après que la Turquie a systématiquement ignoré les demandes de visite des différents rapporteurs spéciaux des Nations unies, il apparaît nécessaire qu'une action plus directe du gouvernement français au sein de la commission soit menée. Cette action pourrait également s'exercer en direction des gouvernements de nos partenaires européens.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre, dans la perspective de la 53e session de la commission des droits de l'homme des Nations unies, sur la situation des droits de l'homme en Turquie. Le Gouvernement français ne manque aucune occasion d'inviter les autorités turques à faire respecter les clauses des engagements internationaux auxquels elles ont souscrit en matière de protection des droits de l'homme et notamment le non-recours à la torture. Il faut à cet égard relever qu'à l'occasion d'une rencontre entre Mme Ciller, vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères de la République de Turquie, avec cinq de ses homologues européens à Rome, le 29 janvier dernier, celle-ci s'est personnellement engagée à faire aboutir cette année deux projets de réformes : l'un, en matière de réduction de la durée de la garde à vue et l'autre, en matière de garantie de la liberté d'expression. En vue de favoriser la poursuite du processus démocratique, l'objectif de la France à la commission des droits de l'homme des Nations unies est d'amener la Turquie à coopérer avec les mécanismes de cette institution, en acceptant notamment les visites des rapporteurs thématiques qui voudraient se rendre sur place, comme elle a autorisé la venue du comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe.

Données clés

Auteur : [M. Le Déaut Jean-Yves](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48230

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 619

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1324